

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1^o Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

3^e Mathieu de Guimper a sur son territoire cinq chapelles publiques. Une seule appartient à la paroisse.

2^o Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Cette chapelle a pour patron l'évangéliste S. Marc.

3^o Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Réant

4^o Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Réant

5^o Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Réant

6^o Quelle est la date de l'Indult ?

7^o Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8^o Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9^o Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

La pierre sacrée de la chapelle S. Marc est en très bon état.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.